

LUXEMBOURG

Le télétravail enthousiasme-t-il les « anciens » frontaliers ?

Le télétravail a radicalement changé le quotidien des frontaliers. Sa pérennisation, à l'aune du nouvel accord bilatéral portant le nombre de jours télétravaillés autorisés à 34 au lieu de 29 par an, fait consensus chez les actifs. Quel regard les jeunes et futurs retraités portent-ils sur cette évolution majeure ?

Le 16 mars 2020, d'exception, le télétravail est devenu la règle pour une majorité de personnes. Le confinement imposé dans la lutte contre le Covid-19 a engendré le recours massif au travail à distance outrepassant le cadre légal et réglementaire en la matière. Au Luxembourg, 69 % des actifs sont passés au télétravail sans préparation, repoussant ainsi les limites imposées par l'accord-cadre européen sur le télétravail datant de 2002 et le seuil fiscal entre états membres.

Vingt mois plus tard, le retour au tout présentiel ne fait plus l'unanimité. De cette situation de crise, les 53 % d'actifs dont l'emploi est « télétravaillable » sur la durée au Grand-Duché ont gagné en flexibilité et en qualité de vie. Une avancée significative que les jeunes (pré)retraités français du Luxembourg accueillent avec circonspection.

« Le travail à distance, ce n'est pas pour moi »

Guy est administrateur réseaux dans une société d'informatique pour encore un an avant de raccrocher définitivement. Chaque jour depuis 36 ans, il se rend au Grand-Duché depuis Zoufftgen, village situé à la frontière où il réside. Le télétravail, il y a goûté pendant le confinement avant de revenir progressivement

au tout présentiel. Par choix. « Le travail à distance, ce n'est pas pour moi, même partiellement. La société qui m'emploie nous accorde un jour de télétravail par semaine. Moi, je préfère laisser ma place aux collègues parce que je suis plus à l'aise au bureau qu'à la maison. »

Pour autant, le préretraité n'est pas contre la généralisation de cette pratique, pour peu « que chaque salarié ait le choix ». « Je comprends que pour un frontalier qui habite Metz par exemple, le télétravail soit une vraie chance. Ce sont trois heures par jour gagnées sur les transports. »

« Il y a eu des années difficiles »

Camille a fait toute sa carrière au Luxembourg. 39 ans comme comptable dans une société de transports. La route, puis le train depuis Metz, elle connaît. « Il y a eu des années difficiles, surtout quand mes enfants étaient petits. Le trajet, les bouchons sur la route, les retards

ou les annulations et le stress, ce n'était pas simple... Mais je ne regrette rien. C'était comme ça... Alors, c'est sûr, quand je vois ma belle-fille qui, grâce au télétravail, peut aller chercher ses filles à la sortie de l'école trois jours par semaine, je trouve ça époustouflant. »

« Du temps pour que ça se mette en place »

Denis a pris sa retraite il y a un an, après 40 ans d'activité au Grand-Duché. « On est passé de l'open space à 20 ou 30 personnes dans une même pièce au télétravail, seul chez soi devant son ordinateur, sans transition ou presque. Si j'avais connu le travail à domicile plus tôt et plus longtemps, ça n'aurait pas changé grand-chose à mon organisation parce que le bureau ne représentait que 10 % de mon temps de travail ». Et de reprendre : « Cette pratique est encore un peu jeune, un peu floue. Il va falloir du temps pour que tout cela puisse se mettre en place. »

Catherine ROEDER

De 29 à 34 jours de télétravail (hors covid) par an

Selon Eurostat, en 2019, 11,6 % des actifs résidant au Luxembourg déclaraient télétravailler régulièrement à leur domicile (au moins un jour par semaine). En 2020, avec la crise sanitaire, 69 % des salariés, qu'ils soient résidents ou frontaliers, ont travaillé à distance. Pour ce faire, les états luxembourgeois et français ont signé un accord dérogatoire autorisant tout salarié à télétravailler au-delà du réservoir des 29 jours autorisés. L'accord a été prolongé de six mois en six mois au fil de l'évolution de la pandémie jusqu'au 31 décembre 2021. Le 19 octobre dernier, une conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise s'est tenue à Esch-sur-Alzette et a permis d'augmenter le nombre de jours de télétravail (hors covid) à 34 au lieu de 29 par an.

« Le travail à distance, ce n'est pas pour moi, même partiellement. La société qui m'emploie nous accorde un jour de télétravail par semaine. Moi, je préfère laisser ma place aux collègues parce que je suis plus à l'aise au bureau qu'à la maison. »

Guy, administrateur réseaux dans une société d'informatique, à la retraite dans un an

Rédactions

Metz
19 Rue Marguerite Puhl Demange
03 87 38 58 00
lrlmetz@republicain-lorrain.fr

Thionville
1 Place Claude Arnould - 03 82 59 14 14
lrlthionville@republicain-lorrain.fr

Hayange
46 Rue Foch - 03 82 85 51 91
lrlhayange@republicain-lorrain.fr

Longwy
Centre Schuman Place Darche
03 82 25 90 60
lrlongwy@republicain-lorrain.fr

Jarmy
49 Avenue Patton - 03 82 33 58 82
lrljarmy@republicain-lorrain.fr

Briey
2 Place Thiers - 03 82 47 11 20
lrlbriey@republicain-lorrain.fr

Centre Relation Clients :
lrlclients@republicain-lorrain.fr
0 809 100 399 Service gratuit
+ prix d'appel



ST LOUIS

LES JOURS EN CRISTAL



VENTES EXCEPTIONNELLES
À DISTANCE ET À LA MANUFACTURE

DU SAMEDI 20 AU DIMANCHE 28 NOVEMBRE
DE 10H À 18H

SAINT-LOUIS-LÈS-BITCHE (57620) SAINT-LOUIS.COM #SAINTLOUISCRYSTAL
RENSEIGNEMENTS AU 03 87 06 60 15 MAGASIN.SAINT-LOUIS@SAINT-LOUIS.COM